



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les paramédics bâillonnés avec la complicité du ministre

(Montréal, le 16 mai 2017) La Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ section locale 592 de la FTQ) dénonce avec vigueur l'injonction, prononcée le 15 mai dernier par la Cour Supérieur du Québec, interdisant aux syndicats de manifester au bureau de circonscription du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette.

« Le ministre ne respecte pas les paramédics depuis le début du conflit. Il se défile constamment de ses responsabilités dans le dossier des soins préhospitaliers d'urgence. Il abandonne lâchement la population en forçant les entreprises privées à couper dans les services à la population. En empêchant les paramédics de manifester, il veut maintenant les museler » a déclaré Benoit Cowell, président de la FTPQ.

L'injonction, demandée par le gestionnaire du bâtiment où se trouve le bureau de circonscription du ministre Barrette, n'a pas été contestée par son personnel de circonscription ou par l'Assemblée nationale du Québec.

Les paramédics veulent un contrat de travail négocié. Ils demandent notamment des augmentations de salaire équitables pour chacune des années du contrat, des améliorations au régime de retraite et l'abolition des horaires de faction.

La FTPQ est un syndicat majeur dans le domaine du préhospitalier. Nous sommes le seul syndicat indépendant exclusif de paramédics au Québec. La FTPQ est un syndicat affilié à la FTQ, la plus grosse centrale syndicale au Québec.

- 30 -

Source :

David Gagnon

Vice-président

Fraternité des travailleurs et travailleuses du
préhospitalier du Québec (FTPQ-592)

d.gagnon@ftpq-592.ca